

Château-d'Oex, le 18.03.2021

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 8/2021, demande de crédit pour l'assainissement partiel de la butte de tir des Moulins avec l'installation de récupérateurs de balles.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux.

Ladite commission composée de Monsieur Lucien Rossier 1^{er} membre, Messieurs Carlos Almeida, Michel Berdoz, Xavier Ecoffey en remplacement de Madame Anne-Isabelle Mottier, Fred-Paulin Gétaz rapporteur, s'est réunie le mercredi 10 mars 2021 à 20h30 dans la salle du conseil communal COVIC obligeant.

Les délégués présents sont : Monsieur le Syndic Eric Grandjean et Monsieur Xavier Feal adjoint au service des travaux.

Le Président Monsieur Lucien Rossier ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la délégation municipale et aux membres de la commission chargée d'étudier le préavis n° 8/2021

En préambule, Monsieur le Syndic retrace l'historique de la démarche, en effet, le stand de tir des Moulins a été mis en activité en 1947, il est composé actuellement de 12 cibles à 300 m.

Selon l'article 7 et 8 de l'ordonnance sur les installations servant au tir hors service et sportif du 15 novembre 2004, les communes ont l'obligation d'entretenir et de renouveler à leur charge les équipements de tir.

Extrait du courrier de l'OFEV (office fédéral de l'environnement) du 18 janvier 2021 à la demande d'une prolongation de délais rédigée en décembre 2020 par la municipalité :

« Conformément à l'article 32^e, al. 3, let. C, chiff. 2 de la loi sur la protection de l'environnement, aucun déchet ne doit être déposé sur le site, donc aucun tir ne doit être réalisé directement dans le sol après le 31 décembre 2020 afin de maintenir le droit aux indemnités OTAS (ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés). A cette fin, soit les tirs doivent être suspendus jusqu'à l'installation des récupérateurs de balles, soit un système transitoire peut être mis en place, comme par exemple des big bags qui sont utilisés notamment lors des tirs en campagne. Mais les big bags ne peuvent être utilisés que pour une durée limitée, jusqu'à l'installation des récupérateurs de balles dans l'année en cours. Dans le cas contraire aucune indemnités OTAS ne pourra être accordées pour les mesures d'assainissements. »

Selon Monsieur le syndic, actuellement la Suisse compte beaucoup de stands non normalisés dont 32 sur le canton de Vaud. Il relève la recherche d'une solution pour un stand de tir intercommunal mais cette approche a été écartée car d'une part trop onéreuse et d'autre part il existe un risque d'une perte d'attractivité et convivialité lors de tirs sportifs des sociétés d'Abbaye et autres.

Monsieur Xavier Feal, adjoint au service des travaux présente le projet du point de vue technique selon différents plans et documents à disposition. L'objectif du préavis est d'assainir partiellement la butte de tir et y poser 12 récupérateurs de balles. Les terres contaminées par le plomb et des métaux lourds devront être déposées en décharges agréées en fonction des analyses faites après leur extraction. Il est espéré que les tas de bois mis en place derrière les cibles durant de nombreuses années aient diminués l'impact sur l'environnement, cette mesure pourra être évaluée lors des analyses. Il faut compter environ 38'000.00 Frs pour la prise en charge d'environ 80m³ de terre polluée au prix le plus élevé. De plus, il faut compter environ 27'000.00 Frs pour l'extraction des terres et la création d'un accès à la ciblirie.

Le planning comportera au minimum 1 mois de mise à l'enquête et 6 mois supplémentaires pour la livraison des récupérateurs de balles (Une réservation conditionnée à la validation de la mise à l'enquête est envisagée afin de gagner un mois). Dès lors, aucun tir ne peut être effectué depuis le 31 décembre 2020 et cela jusqu'à la mise en service des récupérateurs sous peine de perdre les subventions fédérales OTAS à hauteur de 8'000.00 Frs par cible, ces subventions représentent une somme totale de 96'000.00 Frs dans le cas d'un assainissement complet de la butte de tir. Cette indemnité ne peut être accordée sur ce préavis car il s'agit d'un assainissement partiel de la butte.

Afin de garantir l'activité de tir pour la saison 2021, une solution transitoire sera mise en place vers les stands voisins durant la phase des travaux. L'attribution des mandants se fera sur appel d'offre, les choix des fournisseurs et prestataires de service ne sont pas encore établi.

En regard vers le futur la commission pose la question d'une éventuelle échéance à l'obligation d'un assainissement total du site, il est répondu ; dans le cas d'une telle requête, il sera possible de réaliser des travaux ultérieurs sans toucher aux éléments réalisés, de plus ce genre de demande n'est pas à l'ordre du jour, il est toutefois difficile de prévoir l'évolution dans ce genre de dossier.

L'entretien courant du stand et ciblirie est effectué par la société des Armes Réunies du Pays-d'Enhaut, le solde est financé par un montant annuel au budget communal. Concernant l'investissement la commission propose en lieu et place d'une demande d'aide pécuniaire aux sociétés utilisatrices, une participation en main d'œuvre afin de ne pas péjorer leurs capacités financières.

Le président remercie les représentants communaux pour leur les explications claires ainsi que la documentation fournie et les libère.

Divers membres de la commission ont évalué les coûts d'assainissement de plusieurs stands de tirs régionaux ou supra régionaux, il s'avère très difficile de comparer les différents projets à cause de leurs différentes caractéristiques significatives ; d'implantation, d'assainissement total ou partiel, nombre de cibles, accès aux sites concernés etc, le préavis présenté à première vue est d'un coût moyen sous réserve d'évaluation plus précises.

En conclusion

Le tir sportif et traditionnel fait partie de notre ADN par l'activité séculaire des sociétés d'abbaye, fédérant tout un bassin d'habitants et membres de l'extérieur revenant année après année partager un moment de convivialités en famille. Le tir sportif apporte aux jeunes et moins jeunes tireurs dans notre village un esprit d'équipe, sportif responsable, et d'amitié. Ce nouvel investissement allie responsabilité écologique avec la pérennité du tir sportif à 300m.

Les membres de la commission remercient avec reconnaissance l'ensemble des membres actifs dans les diverses sociétés de tir pour leur engagement à faire vivre un sport national et de là nos traditions. Selon la devise de l'Ancienne Abbaye de Château-d'Oex « *fidèle à son passé et ouvert à l'avenir* », la commission à l'unanimité des membres présents vous propose Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers d'accepter le décide du préavis tel que présenté.

Le rapporteur

Fred-Paulin Gétaz